

	Envoyé en préfecture le 11/12/2024 Reçu en préfecture le 11/12/2024 Publié le 11/12/2024 ID : 031-243100906-20241203-20241203001-DE
	<b>DEPARTEMENT</b> ----- <b>SIVOM DE LA BURE</b> <b>2 place de la Patte d'Oie</b> <b>31370 RIEUMES</b>
<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS</b> <b>DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE</b>	
Nombre de délégués en exercice : 27 Présents : 14 Procurations : 0 Votants : 14  Date de la convocation : 27 novembre 2024	<b>SEANCE DU 3 DECEMBRE 2024</b>  <b>N° 2024-12-03-001</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le trois décembre à 21 h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle informatique de l'école élémentaire de Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

**Etaient Présents** : Alain FOURIGNAN, Jean-Claude PAVE, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Cédric GALEY, Martine LEZAT, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Elodie FAJEAU, Stéphanie BILLIET, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Amandine ROUQUETTE.

**Etaient absents/excusés** : Isabelle AVERLANT, Gilbert PAGAN, Marc HAVRANEX, Joël LARRIEU, Thomas LUDOVIC, Eric CASTILLON, Marie-Pierre JULIEN, Patricia TOUROLLE, Olivier LEDUC, Corinne PAYSSERAND, Pascal ORAZIO, Louise GASTON, Christophe GIRAUD.

**Ayant donné procuration** :

**A été désigné secrétaire de séance** : Thierry CHANTRAN

**Assistante de séance** : Isabelle MONTEBAULT

<b>OBJET :</b> <b>AUTORISATION A MADAME LA PRESIDENTE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER</b> <b>LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DES QUARTS DE CREDITS</b>
---

Madame la Présidente expose :

Au titre de l'article L.612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril de l'année N, en l'absence d'adoption à cette date, la Présidente a la possibilité, sur l'autorisation du Comité Syndical, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ».

En l'absence d'autorisation avant l'adoption du vote du budget de l'exercice 2025, le Comité Syndical se trouvera dans l'impossibilité d'engager ou de mandater les dépenses d'investissements.

Pour l'exercice 2024, les crédits d'équipements (dépenses d'investissement hors programme pluriannuel et remboursement de la dette) ouverts au titre du budget de l'exercice s'élevaient à la somme de 451 467.00 €. Il convient de retrancher à cette somme, les restes à réaliser prévisionnels en dépenses pour l'année 2024 qui sont estimés à 2 316.70 € (devis LSI pour l'installation des 3 détecteurs de fumée dans le réfectoire de la cantine scolaire).

Les crédits d'équipement s'élèvent donc à 449 150.30 €

Il est donc proposé d'autoriser Madame la Présidente à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2025, et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent selon la répartition suivante :

Acte certifié exécutoire, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa réception par la Sous-Préfecture de MURET
--

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 11/12/2024



ID : 031-243100906-20241203-20241203001-DE

	<b>CREDITS VOTES AU BP 2024</b>	
Chapitre 20	236 000.00 €	59 000.00 €
Chapitre 21	213 150.30 €	53 287.57 €
<b>TOTAL</b>	<b>449 150.30 €</b>	<b>112 287.57 €</b>

Après avoir ouï et délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **Autorise** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2025, et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, selon la répartition suivante :

	<b>CREDITS VOTES AU BP 2024</b>	<b>25 %</b>
Chapitre 20	236 000.00 €	59 000.00 €
Chapitre 21	213 150.30 €	53 287.57 €
<b>TOTAL</b>	<b>449 150.30 €</b>	<b>112 287.57 €</b>

- **Mandate** Madame la Présidente pour effectuer toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 3 décembre 2024  
Au registre suivent les signatures

*Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le et de sa publication le 11/12/2024*

  
**Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ**  
Présidente